

CSA sur les Astreintes du 11/01/2024

Nous étions convoqué à nouveau, ce jour, pour voter l'intégration de l'astreinte Mathieu dans l'astreinte opérationnelle existante et la mise en oeuvre de l'astreinte plateforme pour lesquelles nous avons unanimement rejeté le projet lors du CSA du 14/12/2023.

L'intersyndicale a présenté une liminaire dans laquelle les organisations ont répété leur volonté de voir l'indemnité allouée alignée sur celle de la DGFIP (décret du 17/10/2023).

La directrice rappelle la nécessité de mettre en place ces astreintes pour sécuriser les SI dans un contexte extrêmement tendu. Elle précise que ce besoin est tel que si nous ne sommes pas en mesure d'aligner nos métiers avec les besoins de la douane, il y aura un risque d'externalisation.

La directrice évoque les évolutions depuis le CSA du 14/12/2023 à savoir :

- augmentation des effectifs du SOC (+4) ;
- rénovation technique de Mathieu planifiée sur les 2 prochaines années ;
- confirmation que l'astreinte se fera sur la base du volontariat.

Elle confirme avoir contacté la sous direction RH dès le 14/12/2023 à propos de l'indemnité. Elle n'a obtenu aucune avancée.

La CFDT souhaite que l'expertise des agents informaticiens soit reconnue et permette de leur faire bénéficier du traitement dérogatoire prévu par le décret.

Les OS sont restés sur leur position en votant contre la mise en place de ces astreintes. Nous avons fait remarqué qu'il est regrettable que l'administration n'ait pas pris en compte nos revendications et mégote pour quelques euros. A ce demander même si la sécurité des SI est une priorité !

Nous CFDT continuons le combat pour défendre les agents.



Siégeaient pour la CFDT : Martine BAYOL, Laurent THOMASSIN, Marc RAYMOND, Laurent ANGLADE et Patricia GASCON